



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) N° 06/79
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
25 juillet 2006

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le FMI conclut les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi

Le Conseil d'administration a conclu le 14 juillet 2006 les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi¹.

Informations générales

Le Burundi sort d'une période prolongée de conflits civils à la suite du coup d'état de 1993 contre son premier gouvernement élu. L'Accord d'Arusha d'août 2000 a donné le coup d'envoi d'un processus de paix qui a abouti en août 2005 à la mise en place d'un gouvernement élu démocratiquement. La situation socio-économique s'est beaucoup dégradée depuis le début de ces conflits : le revenu par habitant a chuté de moitié (tombant à environ 100 \$ EU) et le pourcentage des habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté a doublé. Le contexte actuel offre l'occasion d'assurer la stabilité macroéconomique et de relancer les réformes structurelles afin de poser les jalons d'une reprise durable. Le nouveau gouvernement a intensifié ses efforts de résolution du conflit avec le dernier groupe rebelle et a mis fermement l'accent sur la bonne gouvernance et l'amélioration des services sociaux.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. La présente NIP résume les points de vue du Conseil d'administration exprimés le 14 juillet 2006 lors de l'examen du rapport des services du FMI.

L'évolution macroéconomique en 2005 a été globalement conforme aux objectifs du programme soutenu par la FRPC, malgré une croissance plus faible (à environ 1 %) principalement en raison d'une mauvaise récolte de café et de l'aggravation de la sécheresse dans le nord du pays. L'inflation a nettement ralenti au second semestre de 2005, pour atteindre environ 1 % (fin de période) en fin d'année, du fait du resserrement de la politique monétaire et de l'appréciation du taux de change nominal. Les performances budgétaires ont été solides : le déficit primaire a été ramené à un niveau inférieur de moitié environ à celui qui était prévu dans le programme. Si les agrégats monétaires ont continué à se situer très au dessus des cibles du programme, leur croissance s'est ralentie au second semestre de 2005. Le déficit extérieur courant (dons inclus) s'est creusé, en raison de la baisse des exportations de café et de la hausse des importations.

Le programme est resté en bonne voie en 2005, bien que les réformes structurelles, en particulier les privatisations et la réforme du secteur du café, aient connu des retards au second semestre de 2005, du fait de la transition politique. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin-juin et fin-décembre 2005 ont été respectés, mis à part une accumulation temporaire d'arriérés extérieurs vers la fin de l'année 2005. Le critère de réalisation structurel relatif à la mise en place d'un système intégré et informatisé de gestion financière au ministère des finances n'a pas été respecté, ainsi que trois repères structurels, mais les mesures faisant l'objet du critère de réalisation et de deux repères ont été mises en œuvre fin 2005/début 2006.

Les discussions au titre de la consultation sous l'article IV se sont centrées sur les principaux enseignements à tirer de la période prolongée de conflits civils et les effets économiques cumulés de l'enlisement des réformes structurelles, ainsi que sur les défis à moyen terme, y compris les efforts à mettre en œuvre pour progresser vers les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Les principaux défis à relever consistent à placer l'économie sur un sentier de croissance plus élevée, à accroître les dépenses sociales et d'infrastructure, et à renforcer la gestion des finances publiques, condition sine qua non de la stabilisation macroéconomique. L'aboutissement réussi de la transition politique, l'amélioration de la situation sécuritaire et le rythme soutenu des réformes ont permis d'ouvrir de meilleures perspectives macroéconomiques à moyen terme.

Des progrès ont été accomplis en matière de gouvernance, mais les nouvelles institutions sont encore en rodage et il reste beaucoup à faire pour renforcer leurs capacités administratives. En 2005, le Burundi a progressé dans l'allègement de sa dette. En août, il a atteint le point de décision de l'Initiative PPTTE renforcée. Le service de la dette, après allègement traditionnel et allègement au titre de l'initiative PPTTE, a été ramené à 34 % des exportations, alors qu'il représentait 110 % en 2004. Il reste encore à obtenir un allègement des créanciers non membres du Club de Paris.

Les discussions sur les orientations de la politique économique ont notamment porté sur la nécessité d'une stabilité macroéconomique et d'un environnement économique propice au développement du secteur privé et à l'amélioration de la productivité. Les projections du programme pour 2006 reposent sur un redressement du PIB réel dont la croissance devrait se situer à 6 %, grâce au dynamisme soutenu du secteur des services et à une forte reprise de la production de café. L'inflation devrait ralentir davantage. Le programme de 2006 offre la marge

de manœuvre budgétaire nécessaire à un début de réponse aux besoins sociaux urgents, sans perdre de vue le souci de la stabilité macroéconomique, grâce en partie à la réallocation des dépenses de sécurité en faveur des secteurs sociaux. Le budget prévoit un solide ensemble de réformes administratives et l'apurement des arriérés intérieurs. La politique monétaire vise à renforcer davantage la gestion de la liquidité avec l'émission de titres du Trésor. Le contrôle du secteur financier est en train d'être renforcé. Le programme prévoit la mise en œuvre des privatisations, en particulier dans la filière café. Le régime de flottement administré de la monnaie a donné de bons résultats jusqu'à présent, et il ne reste que peu de réformes à mettre en œuvre pour que le Burundi soit en mesure d'accepter ses obligations au titre de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs ont félicité les autorités pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC dans une période post-conflit difficile. Le déficit budgétaire a été réduit grâce à la bonne tenue des recettes et l'inflation a fortement diminué. Après une année 2005 où la croissance économique a été inférieure aux prévisions, 2006 devrait être celle d'une forte reprise grâce au rebond de la production de café et au renforcement de la confiance. Les administrateurs ont été notamment encouragés par la réussite de la transition politique et par l'amélioration de la situation sécuritaire. Ils ont encouragé les autorités à poursuivre résolument la mise en œuvre de réformes structurelles et à recentrer les dépenses sur les secteurs sociaux et les infrastructures afin d'atteindre les OMD.

Les administrateurs ont souligné les progrès accomplis en matière de réformes structurelles dans les domaines budgétaire, monétaire, et du système de change. Néanmoins, les réformes plus profondes dans les secteurs productifs, essentielles pour une reprise soutenue, ont été retardées. Les administrateurs ont invité les autorités à poursuivre avec vigueur la mise en œuvre des réformes structurelles afin d'encourager l'activité du secteur privé et améliorer le climat des affaires, et à relancer le programme de privatisations, en particulier dans la filière café, en s'appuyant sur des efforts soutenus pour réunir un consensus politique et social autour des réformes.

Les administrateurs ont salué les bons résultats budgétaires de 2005. La vigueur manifestée par les recettes, en dépit d'une forte réduction des droits d'importation, est de bon augure pour la poursuite des efforts d'amélioration des recettes. Il est nécessaire de maintenir le cap d'une meilleure gestion des dépenses publiques et de renforcer l'exécution budgétaire, le contrôle financier et les pratiques de passation de marchés publics. Les administrateurs ont souligné l'importance d'une gestion prudente des attentes de dividendes de la paix que nourrit la population, de bien définir le coût des initiatives sociales au budget, et de maintenir des politiques prudentes en matière budgétaire et désendettement, compte tenu des vulnérabilités qui subsistent face aux chocs et des risques de surendettement. Il sera également important de renforcer davantage la gouvernance et la transparence, y compris par le biais de réformes de la gestion des finances publiques et du désengagement progressif de l'État de l'économie.

Les administrateurs ont constaté que les mesures qui ont permis à la Banque de la République du Burundi (BRB) d'améliorer la mise en œuvre de sa politique monétaire et de canaliser les entrées officielles de devises vers le marché des changes avaient contribué à renforcer la maîtrise de l'inflation. Ils ont invité les autorités à apurer les arriérés intérieurs et à émettre des titres du trésor normalisés et négociables en 2006. Les administrateurs ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer le contrôle bancaire et qu'ils attendaient avec intérêt l'adoption rapide de lois pour combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et pour consolider l'indépendance de la banque centrale. Ils ont félicité la BRB des améliorations apportées dans son fonctionnement interne et de sa réaction constructive à l'évaluation des règles de sauvegardes, et ont encouragé de plus amples efforts dans la modernisation de ses opérations et de son audit interne.

Les administrateurs ont estimé que le régime de flottement administré de la monnaie avait donné de bons résultats, aidant le pays à faire face à des chocs exogènes. Ils ont salué les progrès réalisés dans la libéralisation du régime de change et précisé qu'ils attendaient avec intérêt que les autorités accepteraient les obligations au titre de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI.

Les administrateurs ont engagé les autorités à obtenir un allègement de la dette auprès des créanciers non membres du Club de Paris n'ayant pas encore accordé d'allègement dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée, selon des modalités comparables à celles accordées par les créanciers membres du Club de Paris. Ils ont en outre rappelé que le Burundi aura besoin d'un accès continu à des financements sous forme de dons.

Les administrateurs ont indiqué que des progrès satisfaisants mais inégaux avaient été accomplis pour améliorer les conditions sociales, et que les difficultés restaient de taille pour atteindre les ODM. Avec le soutien des donateurs, il faudra notamment s'employer à renforcer la capacité des administrations publiques à fournir des services sociaux. Les administrateurs ont également estimé qu'il était possible de réduire davantage les dépenses militaires dans l'intérêt des dépenses sociales. Les administrateurs ont noté avec satisfaction que le CSLP complet était en voie d'achèvement, et pourra apporter le cadre nécessaire à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de développement social et appuyer la progression vers le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE.

Les administrateurs ont encouragé les autorités à renforcer le système de statistiques pour qu'elles soient mieux en mesure de suivre l'évolution de l'économie.

Les notes d'information au public (NIP) font partie des efforts déployés par le FMI pour promouvoir la transparence de ses vues et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées, avec le consentement du ou des pays concernés, après examen par le Conseil d'administration des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres, de la surveillance de l'évolution régionale, du suivi post-programme et des évaluations a posteriori des programmes appliqués par les pays membres nécessitant un engagement à plus long terme. Les NIP sont diffusées aussi après examen par le Conseil d'administration de questions de politique générale, sauf dans les cas particuliers où le Conseil en décide autrement.

Burundi : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2002-06

	2002	2003	2004	2005	2006 Prog.
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)				
Économie nationale					
PIB à prix constants	4,4	-1,2	4,8	0,9	6,1
Prix à la consommation (moyenne sur période)	-1,3	10,7	8,0	13,4	2,5
	(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)				
Secteur extérieur					
Exportations, f.à.b.	31,0	37,5	47,9	57,1	70,0
Importations, f.à.b.	-107,2	-128,3	-148,9	-238,7	-314,7
Solde des transactions courantes, à l'exclusion des transferts officiels (en pourcentage du PIB)	-109,8	-125,6	-169,4	-274,1	-361,5
Solde global	-17,7	-17,1	11,0	22,1	4,7
Réserves officielles brutes (en mois d'importations, c.à.f)	60,1	68,9	67,2	112,7	145,0
Évolution du taux de change effectif réel (en pourcentage) 1/	5,8	3,6	2,2	2,9	3,3
	-15,1	-18,8	-2,8	9,6	...
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)				
Variables financières					
Recettes budgétaires (à l'exclusion des dons)	20,3	21,1	20,1	20,0	19,0
Dépenses totales et prêts nets	25,9	34,9	39,8	36,8	41,8
Solde budgétaire primaire 2/	2,2	-0,8	-3,5	-1,7	-8,9
Solde budgétaire global 2/	-5,7	-13,8	-19,7	-16,8	-22,8
Y compris dons	-1,4	-5,9	-4,9	-6,2	-0,4
Évolution de la monnaie au sens large (M2) (en pourcentage)	27,0	23,3	16,7	26,5	20,5
Taux d'intérêt (en pourcentage) 3/	12,0	12,6	13,2	14,0	...

Sources : autorités burundaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Moyenne pour la période pondérée en fonction du commerce bilatéral ; un signe négatif traduit une dépréciation.

2/ Sur base engagements et à l'exclusion des dons.

3/ Taux d'intérêt créditeur à douze mois.